T&B VERGERS, LAURÉAT DES TROPHÉES DU COMPTOIR MM DE LA NOUVELLE ENTREPRISE POUR LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Malakoff Médéric organise, dans cinq régions françaises, les TROPHÉES DU COMPTOIR MM de la nouvelle entreprise, une initiative destinée à faire émerger les bonnes pratiques mises en œuvre au sein des entreprises en matière de santé et de qualité de vie au travail. T&B Vergers a été récompensée pour la région Hauts-de-France.

l'occasion de la publication de son 10ême Baromètre sur la santé et la qualité de vie au travail, Malakoff Médéric, en partenariat avec BFM Business, a créé les TROPHÉES DU COMPTOIR MM de la nouvelle entreprise. À travers le comptoir mm, Malakoff Médéric décrypte les grandes mutations du monde du travail et propose aux entreprises des pistes d'actions pour agir sur le développement du capital humain. Les remises des trophées ont lieu à Paris, Lyon, Lille, Nantes et Montpellier, autant d'occasions pour le groupe de protection sociale d'aller à la rencontre des TPE et PME les plus innovantes en matière de santé et de qualité de vie au travail (QVT).

Une QVT comparable aux résultats nationaux

La troisième remise des TROPHÉES DU COMPTOIR MM de la nouvelle entreprise a eu lieu à Lille le 4 octobre dernier pour la région Hauts-de-France. Le Baromètre 2018 a révélé une nette avancée de la qualité de vie au travail des salariés français avec 73% de satisfaits. Les résultats des Hauts-de-France sont comparables avec 72 % de satisfaits. 33 % se déclarent même très satisfaits contre 25 % en 2017, soit 8 points de progrès. De même, la perception d'une bonne entente sur le lieu de travail se stabilise à 77% à l'instar du résultat national. Autre bonne nouvelle, les salariés des Hauts-de-France sont un peu plus nombreux à pratiquer une activité

physique légère de manière quasi-quotidienne : 19% soit une hausse de plus de 5 points depuis 2016, soit plus 5 points depuis 2016. Près des deux tiers (65% vs 64% au niveau national) se disent intéressés par les services que pourrait leur proposer leur entreprise pour faire de l'exercice.

Une plus grande exposition à la fatigue

51% des salariés de la région décrivent en revanche leur travail comme physiquement fatiguant, soit 3 points de plus que la moyenne nationale. 36 % déclarent faire des gestes répétitifs contre 32 % au niveau national et 33 % se plaignent d'une posture pénible, soit 4 points de plus que la moyenne nationale. Cette pénibilité physique prégnante peut s'expliquer par la persistance d'une forte proportion d'ouvriers (37 % vs 31 au niveau national) dans cet ancien berceau de la révolution industrielle, aujourd'hui en pleine reconversion. 70 % des salariés jugent par ailleurs leur travail nerveusement fatigant, un chiffre supérieur de 2 points à la moyenne nationale. Parmi les raisons invoquées, des difficultés à gérer les priorités et la fragmentation du travail. Cette fatigue professionnelle s'explique également par la longueur des trajets : 42 % des salariés roulent plus de 5000 km/an contre 36% au niveau national. 83 % prennent leur voiture pour aller travailler contre 72% au niveau national. Des quatre finalistes - T&B Vergers, Silix, Indelec et Les Tilleuls - retenus

pour la qualité de leur action, de leur réussite et du caractère innovant de leur politique en matière de bien-être de leurs salariés, c'est T&B Vergers qui a été récompensée.

Un lauréat engagé dans la prévention des troubles musculosquelettiques

Créée en 1995, T&B Vergers est une PME familiale située à Saulty dans les Hauts-de-France, berceau de la pomme Boskoop et de la poire Conférence qu'elle cultive sur 30 hectares en agriculture raisonnée et biologique. La démarche RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) « Happyculture » dans laquelle T&B Vergers est engagée repose sur quatre piliers dont l'un est consacré à la santé et à l'épanouissement de ses employés sous le terme « Happy Coolture ». Dans ce cadre, l'entreprise s'attache notamment à réduire les troubles musculosquelettiques (TMS) qui peuvent toucher ses employés, avec une grande efficacité.

Elisabeth Torres



David Varras co-gérant de T&B Vergers

"Comme avec nos fruits, nous avons à cœur de prendre soin de nos collaborateurs "

Qu'est-ce qui caractérise votre entreprise ? Une forte démarche RSE qui s'organise autour de quatre piliers : Bzzzz, pour une culture et une production durables, POM', pour une entreprise citoyenne et solidaire avec son territoire, Échange, pour un dialogue positif et constructif avec nos interlocuteurs, enfin Happycoolture, pour l'épanouissement et le bien-être au travail de nos équipes.

De quelle manière se traduit ce quatrième pilier?

Il y a quatre ans, nous avons constaté un fort taux d'absentéisme (17%), lié pour l'essentiel à des TMS. C'est logique dans notre activité, puisque les collaborateurs portent des charges lourdes. Nous avons pris ce problème à bras-le-corps en mettant en place un réveil musculaire obligatoire chaque matin. Et pas n'importe lequel, puisqu'il a été étudié, en liaison avec des médecins du travail et du sport, de manière à faire travailler les muscles les plus sollicités dans notre activité. Les résultats ont été très positifs : l'absentéisme a en effet rapidement diminué.

Que représente pour vous la remise de ce trophée?

Cette distinction est une reconnaissance de la philosophie que nous appliquons depuis quatre ans. Le plus difficile n'est pas d'impulser une démarche, mais de l'inscrire dans le temps. Nous allons continuer de nous y employer, tout en explorant de nouvelles pistes dans un souci d'amélioration continue.

www.lecomptoirmm.com #TropheesQVT #comptoirmm

LES ACTIONS QVT* MISES EN PLACE PAR T&B VERGERS



Actions pour réduire les troubles ulosquelettiques

15 minutes de réveil musculaire quotidien

Montée en compétences des collaborateurs afin qu'ils puissent tourner sur différents postes et limitent ainsi les gestes répétitifs.

Une journée par mois consacrée à des atellers de massage, relaxation, estéopathie Marche nordique hébdomadaire.



Un absentéisme en nette diminution :

17.% en 2014 à

0 arrêt de travail lié aux TMS depuis 2016.

70 % de participation aux atellers facultatifs